



Augustin Tamare s'est trouvé un associé lors de sa prestation de crieur de rue, hier matin sur le marché. Prochaine criée le 19 juin.

Deuxième apparition hier matin sur le marché de Yann Lejeune, alias Augustin Tamare, le crieur de rue, embauché par la Ville pour animer le marché une fois par mois. Une initiative qui a valu à Autun un buzz médiatique national, Yann Lejeune étant même invité par Laurent Ruquier à parler de son action artistique dans l'émission Les grosses têtes il y a quelques semaines.

Il invectivait le maire

Mais Augustin Tamare n'était pas seul, hier, sur les marches de l'hôtel de ville au moment où il déclamait les messages de la vie de la cité et des citoyens devant des passants attentifs à son spectacle. À ses côtés, Bruno Villeneuve, un commerçant pilier du marché autunois, qui venait de se faire signifier au petit matin son expulsion pour deux mois du marché. En cause, l'attitude du commerçant, lors de la précédente prestation d'Augustin Tamare : lui aussi s'était mis à crier sur la place publique, invectivant notamment le maire sur la gestion de la ville et du marché ! Du coup, l'adjoint au maire Roger Vernay lui a notifié une expulsion temporaire pour cause de « diffamation », « comportement irrespectueux », « refus de paiement des droits de place ». Le commerçant, silencieux mais portant une pancarte dénonçant son statut d'expulsé, s'est vu confier un rôle dans le spectacle du crieur de rue.